

# Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 30****Objet :***Avenant aménagement  
entrée vallée des loisirs***Date de convocation :**

28 mars 2024

**Date d'affichage :**

28 mars 2024

**Nombre de Conseillers  
en exercice :**

23

**Nombre de présents :**

19

**Nombre de votants :**

19

La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de  
2 mois à compter de sa  
notification ou de sa  
publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE  
(TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt quatre  
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Pierrick THOMAS, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des travaux de l'entrée de la vallée et de la démolition du bâtiment communale et l'attribution de ce marché à l'entreprise Voinot par délibération en date du 5 décembre 2023. La délibération comporte une erreur matérielle par rapport à l'acte d'engagement qui s'élève à 115 057,23 €ht (et non le montant de 111 547,23 €ht)

Ce chantier nécessite d'apporter des modifications aux travaux.

**Pour le lot unique : démolition remblai terrassement voirie espace vert – VOINOT**

- *modification terrassement de la pente du talus*

Montant de l'avenant n°1 : 326,08 €ht

Marché initial : 115 057,23 ht

Montant après avenant 1 : 115 383,31€ht

Monsieur le Maire propose de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- MODIFIE le montant de l'attribution pour le porter à 115 057,23 €ht (et non pas 111 547,23€ht) conformément au devis et l'acte d'engagement,

- APPROUVE l'avenant tel que présenté ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

- A D O P T É E -

Le Maire

Thierry DELBREIL

La secrétaire de séance

Colette VERDOUX